

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL SOIGNANT DES ÉTABLISSEMENTS DE SOIN À LA PERSONNE

Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin
Mme Berbis à Mme Canouet
M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022
Rendue exécutoire le : 11 février 2022
Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL SOIGNANT DES ÉTABLISSEMENTS DE SOIN À LA PERSONNE

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

En France et en particulier en Gironde, la situation des enfants et des adultes handicapés accueillis et soignés dans les établissements médicaux sociaux a été grandement détériorée par la pandémie et les mesures nationalement prises pour y remédier (Séguir 1 et 2).

C'est ainsi que des personnels soignants ont quitté en nombre nos établissements pour des emplois mieux rémunérés en raison des mesures gouvernementales non applicables dans nos établissements.

Les personnels restants encore aujourd'hui sont fatigués et débordés, et des établissements peuvent fermer faute de personnel soignant, ce qui serait dramatique pour les usagers et leurs familles dans l'incapacité de les recevoir, les hôpitaux étant eux-mêmes en difficulté pour être un recours.

155 enfants et adultes handicapés en extrême vulnérabilité, accueillis et soignés dans les établissements de l'APAJH de la Gironde, sont ainsi mis en danger par manque de personnel soignant.

Cette situation impacte aussi les autres établissements de soin à la personne (EHPAD, résidence autonomie, ADHM ...).

Nous demandons que des décisions soient prises en urgence pour faire cesser cette situation dramatique.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte la motion de soutien aux personnels soignants des établissements médicaux sociaux.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 9 février 2022
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat